

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/24-CF
Janvier 2020

| | |
|---------------------|---|
| AUX | Points de contact du Codex Point de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur du Codex |
| DU | Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires |
| OBJET | Demande d'observations sur la liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA |
| DATE LIMITE | 28 janvier 2021 |
| OBSERVATIONS | Secrétariat du Codex Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires Commission du Codex Alimentarius Courriel: codex@fao.org |

GÉNÉRALITÉS

1. La liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par la douzième session du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a été approuvée par la treizième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (2019) tel qu'indiqué dans le paragraphe 168 et présenté dans l'Annexe X du REP19/CF (joint en l'Annexe I à des fins pratiques)¹. La soumission d'observations et/ou d'informations est requise comme suit:
 - Observations sur les substances qui sont déjà incluses dans la liste prioritaire (les renseignements sur la disponibilité des données de ces substances devraient également être proposés le cas échéant); et/ou
 - Désignation des nouvelles substances pour la liste prioritaire (les renseignements sur les détails des nouvelles substances et le délai attendu pour la disponibilité des données devraient aussi être soumis).Pour le deuxième point ci-dessus, il est demandé de remplir le formulaire comme présenté dans l'Annexe II de cette Lettre circulaire.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex qui désirent émettre des observations et informations sur la liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA soit pour (a) mettre à jour la liste prioritaire approuvée par le CCCF, à sa treizième session ou (b) proposer de nouvelles substances à inclure dans la liste prioritaire sont invités à le faire par écrit, **par courrier électronique** (fichier Word pour faciliter la compilation des observations), à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard avant le 31 mars 2020**.
3. Les membres du Codex souhaitant désigner de nouvelles substances à inclure dans la liste des priorités sont priés de soumettre leurs propositions suivant le modèle fourni dans l'Annexe II.

¹ Les documents du CCCF (y compris les rapports, les normes et les textes apparentés) sont disponibles sur le site Web du Codex à: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/fr/?committee=CCCF>

ANNEXE I

LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES NATURELLEMENT PRÉSENTES PROPOSÉS POUR ÉVALUATION PAR LE JECFA

| Contaminants et substances toxiques naturellement présentes | Contexte et réponse(s) à fournir | Disponibilité des données (Quand, quoi) | Proposé par |
|---|--|--|-------------|
| Dioxines et PCB de type dioxine | Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) pour actualiser l'évaluation JECFA de 2001 et incorporer les données sur les effets développementaux à partir de l'exposition in utero. | Évaluation de l'EFSA disponible en septembre 2018 Canada : données d'occurrence sur les aliments d'origine animale Brésil : données d'occurrence sur le lait, les œufs crus, le poisson et la graisse (de volaille et de mammifères) | Canada |
| Arsenic (inorganique et organique) | Inorganique : Évaluation JECFA de 2011 fondée sur les effets du cancer. Cette évaluation ciblerait les effets non cancéreux (neurodéveloppementaux, immunologiques et cardiovasculaires) et pourrait renseigner sur les besoins futurs en matière de gestion des risques. NOTE : doit être placée dans le contexte de l'évaluation des risques de cancer. Organique : (exploratoire) | États-Unis : données d'occurrence sur le riz et les produits à base de riz et non à base de riz ; évaluation des risques de 2016 ; niveau d'intervention préliminaire de 2016 pour l'arsenic inorganique dans le riz. États-Unis : Études <ul style="list-style-type: none"> • Étude pilote neurodéveloppementale des impacts de l'arsenic inorganique sur le comportement du rat (2019) ; étude de suivi prévue en 2020 • Études toxicocinétiques sur le métabolisme et l'état de l'arsenic inorganique et organique et sur les métabolites chez les souris (à différents niveaux de vie) (2018-2019) • Test de toxicité développementale auprès de <i>C. elegans</i> concernant l'arsenic inorganique (2018) et étude en cours sur l'arsenic organique. • Rapport non gouvernemental, Effets de l'arsenic inorganique dans le riz pour nourrissons sur le développement neurologique des enfants (2017) Brésil : données d'occurrence de l'arsenic total dans le riz et la viande de volaille, de porcins, de poisson et de bovins ; données d'occurrence de l'arsenic inorganique dans | États-Unis |

| Contaminants et substances toxiques naturellement présentes | Contexte et réponse(s) à fournir | Disponibilité des données (Quand, quoi) | Proposé par |
|---|---|--|--|
| | | le riz Japon et Chine : données d'occurrence sur le riz et les produits à base de riz Australie/Nouvelle-Zélande : étude de l'alimentation totale ; données d'occurrence de l'arsenic inorganique dans le riz Inde : données d'occurrence dans le riz Turquie : données d'occurrence dans le riz UE : données d'occurrence de l'arsenic inorganique | |
| Scopolétine | Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) dans le jus de noni fermenté | Le CCNASWP travaille toujours sur la norme pour le jus de noni et la disponibilité de données | CCNASWP |
| Alcaloïdes de l'ergot ¹ | Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) | Rapport de l'EFSA (2012) UE : données d'occurrence ; évaluation d'expositions aux alcaloïdes de l'ergot (rapport de l'EFSA publié en mai 2017) Canada : données d'occurrence (spécifiques à certains produits et grains de céréales non transformés) et données sur les facteurs de la transformation à travers la chaîne de production Nouvelle-Zélande : données d'occurrence sur les céréales (données d'1 an) Japon : données d'occurrence dans le blé, l'orge et les produits à base de blé | UE ; Canada |
| Trichothécènes (T2 et HT2) | Actualisation de l'évaluation des risques, y compris l'évaluation de l'exposition (T2, HT2, DAS) | Brésil : données d'occurrence dans les céréales Canada : données d'occurrence (spécifiques à certains produits et grains de céréales non transformés) UE : Rapport de l'EFSA sur l'exposition alimentaire, comprenant une valeur d'orientation relative à la santé ; données d'occurrence Japon : données d'occurrence dans les céréales brutes | JECFA83 (2016), recommandation appuyée par le CCCF11 (2017). |

¹ L'ergot est mentionné dans le chapitre qualité, suggestion de l'intégrer dans la NGCTPHA.

ANNEXE II**NOMINATION DE NOUVELLES SUBSTANCES DANS LA LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES NATURELLEMENT PRÉSENTES À ÉVALUER PAR LE JECFA****1. Information générale**

- 1) Proposition pour inclusion soumise par:
- 2) Nom du composé; nom(s) chimique(s):
- 3) Identification des données (supplémentaires) (toxicologie, métabolisme, occurrence, consommation alimentaire) qui pourraient être fournies au JECFA:
- 4) Liste des pays où les données de surveillance sont susceptibles d'être disponibles, et si possible donner le nom de la personne à contacter pour obtenir ces données, y compris l'information sur le contrôle de la qualité des données.
- 5) Calendrier pour la disponibilité des données:

2. Information détaillée

- 1) L'occurrence dans les produits aura-t-elle ou non le potentiel de créer des problèmes de santé publique et/ou commerciaux;
- 2) Les produits qui contiennent le composé font-ils ou non l'objet d'un commerce international et représentent-ils ou non une part significative du régime alimentaire; et,
- 3) L'engagement à préparer un dossier (aussi complet que possible) qui sera disponible pour évaluation par le JECFA.
- 4) La justification et l'information pertinente sur les critères régissant l'établissement des priorités suivants²
 - Protection du consommateur du point de vue de la santé et prévention contre des pratiques commerciales déloyales;
 - Conformité au mandat du CCCF;
 - Conformité au mandat du JECFA;
 - Conformité au Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, à ses programmes de travail correspondants et à ses critères régissant l'établissement des priorités des travaux;
 - La qualité, la quantité, l'adéquation, et la disponibilité des données nécessaires pour procéder à l'évaluation des risques, y compris des données en provenance des pays en développement;
 - La possibilité de terminer les travaux dans des délais raisonnables;
 - La diversité des législations nationales et tout obstacle apparent au commerce international;
 - L'impact sur le commerce international (à savoir l'importance du problème dans le commerce international);
 - Les besoins et les préoccupations des pays en développement; et,
 - Les travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales.

² Section 3, par.10 des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (voir le Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius disponible en ligne à <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/procedures-strategies/procedural-manual/en/>).